

## **Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Douzième session**  
**Genève, 18 – 21 novembre 2013**

RAPPORT D'ÉVALUATION DU PROJET RELATIF AU RENFORCEMENT DES  
CAPACITÉS D'UTILISATION DE L'INFORMATION TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE  
AXÉE SUR LES TECHNOLOGIES APPROPRIÉES POUR RÉPONDRE À CERTAINS  
ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT (RECOMMANDATIONS N<sup>OS</sup> 19, 30 ET 31)

*établi par M. Tom P. M. Ogada, consultant en évaluation, T&P Innovation and Technology  
Management Service, Nairobi*

1. L'annexe du présent document contient un rapport d'évaluation externe et indépendant du projet relatif au renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement, établi par M. Tom P. M. Ogada, T&P Innovation and Technology Management Service, Nairobi (Kenya).

2. *Le CDIP est invité à prendre note des informations figurant dans l'annexe du présent document.*

[L'annexe I suit]

## TABLE DES MATIÈRES

Table des matières.....	1
Liste des acronymes employés .....	2
Résumé.....	3
Introduction .....	9
Description du projet .....	9
Vue d'ensemble des critères d'évaluation et de la méthodologie.....	10
Principales constatations.....	12
A. Conception et gestion du projet .....	12
B. Utilité du projet.....	16
C. Viabilité du projet .....	19
D. Mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement .....	20
Conclusions.....	22
A. Conception et gestion du projet .....	22
B. Utilité du projet .....	22
C. Viabilité du projet .....	23
Recommandations .....	24
Appendice I : Liste des documents examinés.....	1
Appendice II : Liste des fonctionnaires de l'OMPI interrogés .....	1
Appendice III : Liste des répondants extérieurs interrogés .....	1
Appendice IV : Questionnaire de collecte de données.....	1
Appendice V : Cadre (matrice) d'évaluation.....	1
Appendice VI : Mandat .....	1

## **LISTE DES ACRONYMES EMPLOYÉS**

CCI	Centre du commerce international
CDIP	Comité du développement et de la propriété intellectuelle
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PMA	pays les moins avancés
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
TIC	technologies de l'information et de la communication

## RÉSUMÉ

### GÉNÉRALITÉS

1. Le présent rapport est une évaluation indépendante du projet consacré au **renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement**. Il s'agit d'un projet du Plan d'action pour le développement de l'OMPI relatif aux recommandations n<sup>os</sup> 19, 30 et 31. Le projet a été approuvé par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) à sa cinquième session tenue à Genève en avril 2010 (CDIP/5/6). Sa mise en œuvre a débuté en janvier 2011 et s'est terminée en avril 2013. Il a été mis en œuvre en Zambie, au Bangladesh et au Népal dans le cadre d'une phase pilote.
2. L'évaluation visait à rendre compte des enseignements tirés durant la mise en œuvre du projet, à tirer des conclusions et à formuler les recommandations appropriées. Il ne s'agissait pas d'évaluer les activités une par une, mais plutôt d'évaluer le projet dans son ensemble. En conséquence, l'évaluation a examiné la contribution du projet à l'évaluation des besoins des États membres, le recensement des technologies appropriées pour répondre à ces besoins, son évolution dans le temps, son exécution, y compris en termes de conception, de gestion, de coordination, de cohérence, de mise en œuvre et de résultats obtenus. L'évaluation s'est fondée sur quatre critères : la conception et la gestion du projet, son utilité, sa viabilité et sa contribution à la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement.
3. L'évaluation a été réalisée en combinant plusieurs méthodes, dont une analyse de documents et des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, des experts nationaux et des membres des groupes d'experts nationaux dans les trois pays (Bangladesh, Népal et Zambie) où le projet a été mis en œuvre.
4. L'évaluation a débouché sur neuf constatations, cinq conclusions et quatre recommandations qui sont présentées ci-après.

### PRINCIPALES CONSTATATIONS

#### **A. Conception et gestion du projet**

5. **Constatation n° 1 : Le descriptif de projet a été jugé suffisant pour servir de guide à la mise en œuvre et à l'évaluation des résultats obtenus.** Le document a aidé l'équipe chargée du projet à atteindre ses principaux objectifs, tels le lancement du projet dans trois pays, la création de groupes d'experts nationaux dans ces trois pays, le recensement de six domaines où il existe des besoins de développement, la conduite de six recherches en matière de brevets sur les technologies appropriées, l'établissement de six rapports panoramiques et plans d'action et l'organisation d'un forum multipartite dans chaque pays participant. Le descriptif de projet comportait cependant des lacunes. Par exemple, il ne précisait pas assez clairement les critères de sélection des pays participants, leurs rôles et obligations et le processus de recensement des domaines où il existe des besoins de développement.
6. **Constatation n° 2 : Les outils de suivi, d'autoévaluation et d'établissement de rapports afférents au projet étaient plutôt adéquats et utiles pour fournir des informations sur l'avancement de la mise en œuvre.** Le projet a été achevé dans les délais fixés, et deux rapports sur l'état d'avancement ont été établis par l'équipe responsable du projet et présentés au CDIP, au sein duquel les apports des États membres ont été utiles. L'évaluation a toutefois pointé du doigt l'absence de rapports établis par les groupes d'experts nationaux comme étant une défaillance majeure de ces outils.

7. **Constatation n° 3 : Les contributions des autres entités au sein du Secrétariat étaient adéquates pour assurer une mise en œuvre effective et efficace du projet.** Tous les départements censés contribuer au projet (Section de l'information en matière de brevets, Section de l'appui à l'innovation et à la technologie et Division de la coordination du Plan d'action pour le développement) ont fait preuve d'efficacité. En revanche, la participation des bureaux régionaux au projet n'était pas appropriée eu égard à leur rôle de soutien à l'élaboration de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle dans ces pays.

8. **Constatation n° 4 : La plupart des risques envisagés dans le descriptif de projet se sont concrétisés et ont affecté la mise en œuvre du projet.** Parmi eux, la coordination du projet et l'efficacité des groupes d'experts nationaux constituaient un défi à relever.

9. **Constatation n° 5 : Le projet prenait en considération les tendances, technologies et autres forces extérieures émergentes puisqu'il visait lui-même à recenser les technologies appropriées sur la base des informations existantes en matière de brevets.** Il a permis de recenser les domaines où il existe des besoins, d'effectuer des recherches en matière de brevets, d'établir des rapports panoramiques sur les brevets et de les utiliser pour recenser les technologies les plus appropriées pour répondre à certains enjeux de développement. L'engagement de la direction en faveur du projet, qui variait d'un pays à l'autre et avait une incidence sur sa réussite et sa viabilité, faisait partie des facteurs externes au projet.

## **B. Utilité du projet**

10. **Constatation n° 6 : Le projet était suffisamment efficace et utile pour faciliter une plus large utilisation de l'information technique et scientifique appropriée pour répondre aux besoins de développement recensés au niveau national.** Chacun des trois pays pilotes a pu identifier deux domaines où il existait des besoins, recenser les technologies appropriées pour y répondre et établir un plan d'action. Cependant, lorsque le projet a pris fin, les plans d'action n'étaient pas encore mis en œuvre.

11. **Constatation n° 7 : Le projet était suffisamment efficace et utile pour renforcer les capacités institutionnelles nationales d'utilisation de l'information technique et scientifique pour répondre aux besoins recensés.** Les membres des groupes d'experts nationaux ont renforcé les capacités en matière de technologies appropriées, de recensement des besoins, d'établissement de demandes de recherche sur les brevets et de rapports de recherche, de rapports panoramiques et de plans d'action. Cela étant, seul un petit groupe a été formé, et il n'existait pas de stratégie pour intensifier la formation de manière à atteindre une masse critique. Le descriptif de projet ne prévoyait pas non plus de forums régionaux pour échanger des données d'expérience.

12. **Constatation n° 8 : Le projet était suffisamment efficace pour coordonner l'extraction de l'information technique et scientifique appropriée et la mise à disposition de connaissances techniques appropriées de sorte que cette technologie puisse être mise en œuvre de manière concrète et efficace.** Selon le descriptif de projet, le processus de **recherche** en matière de brevets était engagé par un expert national, en consultation avec le groupe d'experts nationaux et un consultant international. Les demandes de recherche étaient ensuite transmises aux experts de l'OMPI appartenant à la Division pour les pays les moins avancés pour qu'ils formulent des observations puis présentées à la Section de l'information en matière de brevets de l'OMPI. Cette procédure garantissait la qualité des demandes de recherche, laquelle renforçait à son tour la qualité de la recherche et des rapports de recherche.

## C. Viabilité

13. **Constatation n° 9 : Les travaux entrepris concernant les technologies appropriées et la mise en œuvre des plans d'action devraient se poursuivre compte tenu de l'intérêt manifesté pour le projet par les trois pays et des mesures qu'ils ont déjà prises.** À titre d'exemple, les gouvernements de la Zambie et du Népal semblaient être prêts à mettre en œuvre les plans d'action, et le Népal avait créé un Centre de technologies appropriées et un Fonds pour la technologie.

## D. Mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement

14. **Constatation n° 10 :** il est ressorti de l'évaluation que le projet a satisfait aux recommandations du Plan d'action pour le développement comme indiqué ci-après :

- i) **Recommandation n° 19 :** Cette recommandation encourage **la promotion de la créativité et de l'innovation dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) grâce à l'accès au savoir et à la technologie et aux activités de l'OMPI dans ce domaine.** Le projet relatif à la technologie appropriée favorisait l'accès au savoir et à la technologie dans trois PMA, contribuant ainsi à la mise en pratique de la recommandation n° 19 du Plan d'action pour le développement.
- ii) **Recommandation n° 30 :** Cette recommandation favorise **la collaboration de l'OMPI avec les organisations intergouvernementales en vue de fournir aux pays en développement et aux PMA des conseils sur les moyens d'accéder à l'information technologique en rapport avec la propriété intellectuelle et d'en faire usage, notamment dans les domaines présentant un intérêt particulier pour les pays bénéficiaires.** Le projet sur la technologie appropriée permettait aux trois pays bénéficiaires d'avoir accès à la technologie de l'Office européen des brevets (OEB) et des offices de propriété intellectuelle des États-Unis d'Amérique, du Japon, de l'Allemagne, de l'Australie et de l'Inde, et d'en faire usage. Le projet contribuait ainsi à la mise en pratique de la recommandation n° 30 du Plan d'action pour le développement.
- iii) **Recommandation n° 31 :** Cette recommandation **encourage les initiatives qui contribuent au transfert de technologie en faveur des pays en développement en leur donnant accès à l'information en matière de brevets qui est publiquement disponible.** Dans le cadre du projet sur la technologie appropriée, l'OMPI facilitait l'accès à l'information en matière de brevets disponible dans les pays développés et le transfert de cette information aux PMA. Le projet contribuait ainsi à la mise en pratique de la recommandation n° 31 du Plan d'action pour le développement.

## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

### A. Conception et gestion du projet

15. **Conclusion n° 1 :** D'après les **constatations n°s 1, 2 et 4**, il est ressorti de l'évaluation que le descriptif de projet, dans sa forme actuelle, devra être amélioré en vue de renforcer l'efficacité et la clarté au niveau de la mise en œuvre du projet. Une attention particulière sera accordée :

- a) aux critères de sélection (voir la recommandation n° 2 à la page 7 pour plus de détails);
- b) à l'accord de partenariat;

- c) au processus de recensement des domaines où il existe des besoins de développement;
- d) au renforcement des outils de suivi et d'établissement de rapports pour évaluer d'une manière continue l'engagement des équipes nationales et améliorer l'établissement de rapports par les experts nationaux; et
- e) au renforcement du rôle des groupes d'experts nationaux et à l'amélioration de la coordination.

16. **Conclusion n° 2** : D'après la **constatation n° 3**, il ressort de l'évaluation que la participation des bureaux régionaux au projet a été importante, notamment s'agissant d'exploiter les possibilités d'intégration des projets sur la technologie appropriée dans les stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle des pays.

17. **Conclusion n° 3** : D'après les **constatations n°s 1 à 5**, il ressort de l'évaluation que la phase pilote du projet a été plutôt satisfaisante. Les enseignements tirés peuvent être utilisés lors de la future mise en œuvre du projet, aussi bien dans les PMA que dans les pays en développement.

## **B. Efficacité du projet**

18. **Conclusion n° 4** : D'après les **constatations n°s 6 à 8**, il ressort de l'évaluation que le projet, dans sa phase pilote, a prouvé qu'il était apte à renforcer les capacités dans le domaine de l'utilisation de l'information technique et scientifique appropriée pour répondre aux besoins de développement recensés au niveau national. Il est cependant encore trop tôt pour évaluer l'efficacité du projet en ce qui concerne la réalisation de ses objectifs, et ce pour les raisons ci-après :

- a) Tous les plans d'action n'ont pas été mis en œuvre. Le projet devra passer au niveau suivant et mettre en œuvre les plans d'action pour évaluer leur incidence. Le mandat du projet actuel ayant pris fin, une prolongation se justifie grandement afin de superviser la mise en œuvre des plans d'action.
- b) Le nombre de pays engagés est limité. Le projet a été mis en œuvre dans le cadre d'une phase pilote dans seulement trois pays. Il sera utile de l'étendre à d'autres PMA en tenant compte des enseignements tirés dans les pays pilotes.
- c) Le nombre de besoins de développement pris en compte est faible et le champ d'application réduit. Certains problèmes recensés dans les trois pays peuvent aussi présenter un intérêt pour certains pays en développement. Le projet peut donc aussi se révéler utile pour ces pays.
- d) L'incidence du projet en termes de renforcement des capacités pour les bénéficiaires (experts nationaux et membres des groupes d'experts nationaux) a été très limitée. Il faudrait intensifier le renforcement des capacités pour constituer une masse critique de façon à avoir un impact significatif.

19. **Conclusion n° 5** : D'après la **constatation n° 8**, il ressort de l'évaluation que l'organisation actuelle de la recherche en matière de brevets devrait être revue pour permettre aux experts nationaux d'acquérir des compétences dans ce domaine. Il conviendrait de même de revoir le mécanisme de transfert de savoir-faire dans l'établissement des rapports panoramiques afin de favoriser une interaction plus directe entre les experts nationaux, le consultant international et les experts de l'OMPI.

## C. Viabilité

20. **Conclusion n° 6** : D'après la **constatation n° 9**, il ressort de l'évaluation que, s'il est trop tôt pour évoquer la viabilité du projet dans les pays pilotes, celle-ci pourrait être renforcée par les éléments suivants :

- a) La mise en œuvre des plans d'action. Le projet ne sera pas considéré comme terminé tant que les plans d'action ne seront pas mis en œuvre. L'appui de l'OMPI (en termes de ressources, de défense des intérêts, d'établissement de réseaux et de promotion) peut se révéler nécessaire à cet effet.
- b) Les pays concernés par la mise en œuvre ont besoin d'institutions et d'organes pour poursuivre les travaux sur la technologie appropriée. Les efforts déployés par le gouvernement de la Zambie (visant à faire du groupe d'experts nationaux un organe permanent) et par le Népal (création d'un Centre de technologies appropriées) devraient être encouragés et soutenus.
- c) L'augmentation des ressources dévolues à l'administration du projet au sein de la Division de l'OMPI pour les PMA et au renforcement des capacités.
- d) L'intégration de l'utilisation de la technologie appropriée dans les stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle.
- e) L'élévation des groupes d'experts nationaux au rang d'organes permanents.

## Recommandations

21. **Recommandation n° 1** : Sur la base de la **conclusion n° 3 (tirée des constatations n°s 1 à 5)**, l'évaluation recommande que le CDIP approuve la phase II du projet. À cet effet, le CDIP est invité à considérer ce qui suit :

- a) apporter son soutien aux trois pays pilotes pour la mise en œuvre de leurs plans d'action,
- b) étendre le projet à de nouveaux participants parmi les PMA, et
- c) guider la participation de certains pays en développement au projet.

22. **Recommandation n° 2** : sur la base de la **conclusion n° 2 (tirée des constatations n°s 1, 2 et 4)**, l'évaluation recommande que le descriptif de projet soit modifié par le Secrétariat de l'OMPI, de manière à prendre en compte les éléments ci-après :

- a) **Sélection des pays participants** : fournir des critères de sélection clairs et complets pour rendre le projet plus axé sur la demande, pertinent et viable.
- b) **Accord de partenariat** : établir un accord de partenariat ou un mémorandum d'accord de manière à préciser les rôles et les obligations des pays participants et de l'OMPI.
- c) **Recensement des domaines où il existe des besoins** : établir des principes directeurs sur la meilleure façon de procéder au recensement de manière à assurer la consultation, l'établissement d'un ordre de priorité, l'adhésion au processus et sa documentation appropriée.
- d) **Groupe d'experts nationaux** : établir des principes directeurs définissant les critères de sélection, la composition, le mandat, la présidence, les prestations et mesures d'incitation, la coordination et le statut juridique.



- e) **Mise en œuvre des plans d'action** : elle devrait constituer un élément obligatoire du projet et être négociée dans l'accord de partenariat.
- f) **Durée du projet** : la durée de deux ans prévue pour le projet devrait être maintenue mais utilisée de manière plus efficace.
- g) **Domaines d'action du projet** : les domaines prioritaires du projet recensés par l'OMPI (environnement, agriculture, énergie et industries) devraient être étendus.

23. **Recommandation n° 3** : Sur la base de la **conclusion n° 5 (tirée de la constatation n° 8)**, il est recommandé que le Secrétariat de l'OMPI revoie les dispositions relatives à la recherche et à l'établissement de rapports panoramiques comme indiqué ci-après :

- a) Effectuer la recherche à l'OMPI et permettre aux experts nationaux de participer à la recherche en matière de brevets afin d'acquérir les compétences nécessaires.
- b) Prévoir plus de possibilités d'interaction directe entre l'expert national, le consultant international et les experts de l'OMPI dans le cadre de l'établissement de rapports panoramiques.

24. **Recommandation n° 4** : Sur la base de la **conclusion n° 6 (tirée de la constatation n° 9)**, il est recommandé, pour renforcer la viabilité, que le Secrétariat de l'OMPI veille à ce que :

- a) la mise en œuvre des plans d'action fasse partie intégrante de l'accord de partenariat
- b) plus de ressources soient investies dans l'administration du projet au sein de la Division pour les PMA et en faveur du renforcement des capacités des États membres
- c) l'utilisation de la technologie appropriée soit intégrée dans les stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle des pays participants
- d) les groupes d'experts nationaux soient élevés au rang d'organes permanents dans les pays participants.

## INTRODUCTION

### DESCRIPTION DU PROJET

25. Le présent rapport est une évaluation indépendante du projet consacré au **Renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement**. Il s'agit d'un projet du Plan d'action pour le développement de l'OMPI relatif aux recommandations n<sup>os</sup> 19, 30 et 31. Le projet a été approuvé par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) à sa cinquième session tenue à Genève en avril 2010 (CDIP/5/6). Sa mise en œuvre a débuté en juillet 2010 et s'est terminée en avril 2013. Il a été mis en œuvre en Zambie, au Népal et au Bangladesh<sup>1</sup>.

26. **Objectif** : L'objectif de ce projet était de contribuer au renforcement des capacités nationales d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains des enjeux de développement des pays les moins avancés (PMA).

27. **Objectifs** : Les objectifs spécifiques de ce projet étaient les suivants :

- a) faciliter le recours à l'information technique et scientifique appropriée pour répondre aux besoins de développement recensés au niveau national;
- b) renforcer les capacités institutionnelles nationales d'utilisation de l'information technique et scientifique pour répondre aux besoins recensés et contribuer ainsi à la réalisation des principaux objectifs de développement national; et
- c) coordonner la récupération des informations techniques et scientifiques appropriées et la mise à disposition du savoir-faire approprié nécessaire.

28. **Stratégies de réalisation** : Pour atteindre ces objectifs, le projet décrit les stratégies de réalisation suivantes :

- a) Sélectionner trois PMA pilotes en fonction des demandes reçues;
- b) Mettre en place un groupe d'experts nationaux à partir des parties prenantes existantes, lequel sera responsable de la mise en œuvre du projet au niveau national;
- c) Cerner (par groupe d'experts nationaux et partie prenante) les problèmes de développement à résoudre le plus urgemment, les technologies appropriées pouvant contribuer efficacement à l'amélioration des conditions de vie;
- d) Préparer la demande de recherche effectuée par l'expert national, en consultation avec le groupe d'experts nationaux, le consultant international et les experts de l'OMPI;
- e) Entreprendre des recherches en matière de brevets (action menée par la Section de l'information en matière de brevets de l'OMPI) et établir un rapport de recherche;
- f) Établir un rapport panoramique sur les brevets rédigé par l'expert national en consultation avec le consultant international et les experts de l'OMPI;

---

<sup>1</sup> Le projet a été lancé dans ces trois pays au cours du premier trimestre 2011. La préparation et la sélection des pays participants ont eu lieu entre le mois de juillet et le mois de décembre 2010.

- g) Organiser (par groupe d'experts nationaux) des programmes de sensibilisation afin de présenter et d'expliquer au niveau local la mise en œuvre de la technologie appropriée;
- h) Établir un plan d'action rédigé par l'expert national en consultation avec le groupe d'experts nationaux, le consultant international et les experts de l'OMPI;
- i) Mettre en œuvre (par groupe d'experts nationaux) la technologie appropriée identifiée par le biais du projet, en coopération avec les institutions spécialisées adéquates dotées de l'expérience et de l'expertise nécessaires telles que l'OMS, la FAO, le PNUE et le CCI;
- j) Organiser (par groupe d'experts nationaux) une réunion des bailleurs de fonds dans le pays pour le financement de la mise en œuvre de la technologie appropriée;
- k) Préparer un rapport rédigé par le groupe d'experts nationaux sur l'évaluation finale de la mise en œuvre du projet.

### **VUE D'ENSEMBLE DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE LA MÉTHODOLOGIE**

29. **Conception de l'évaluation** : L'évaluation a été conçue pour être participative afin de permettre la participation active de tous ceux qui ont un intérêt dans les projets : l'équipe chargée du projet, les consultants nationaux et le groupe d'experts nationaux ainsi que les responsables des offices de propriété intellectuelle des pays participants.

#### 30. **Objectifs de l'évaluation** :

- a) **Enseignement** : donner la possibilité de tirer profit des expériences existantes en vue d'améliorer les futures performances, autrement dit permettre de savoir ce qui a bien fonctionné et ce qui n'a pas si bien fonctionné dans l'intérêt de la mise en œuvre du projet dans le futur. Cela inclut l'évaluation du cadre de conception du projet, la gestion de projet, y compris les outils de suivi et d'établissement de rapports, ainsi que la mesure et le compte rendu des résultats obtenus à ce jour et l'évaluation de la probabilité de la durabilité des résultats obtenus.
- b) **Décision** : Fournir les données d'évaluation factuelles nécessaires au processus décisionnel du CDIP.

31. **Durée** : Le projet sur lequel a porté cette évaluation a duré 28 mois (de janvier 2011 à avril 2013).

32. **Objectif** : Il ne s'agissait pas d'évaluer les activités une par une, mais plutôt d'évaluer le projet dans son ensemble. En conséquence, l'évaluation a porté sur la contribution du projet à l'évaluation des besoins des États membres par le recensement des technologies appropriées pour répondre à ces besoins, son évolution dans le temps, son exécution, y compris en termes de conception, de gestion, de coordination, de cohérence, de mise en œuvre et de résultats obtenus. Plus précisément, l'évaluation visait à déterminer dans quelle mesure le projet a joué un rôle en ce qui concerne :

- a) le renforcement des capacités nationales des PMA à utiliser les technologies appropriées pour répondre aux grands enjeux de développement nationaux;
- b) l'amélioration de la compréhension de l'utilisation des informations techniques et de celles sur les brevets pour le renforcement de l'innovation et des capacités technologiques nationales; et

- c) l'assurance d'une exploitation efficace des informations techniques et de celles sur les brevets pour la réalisation des objectifs de développement.

33. **Critères** : L'évaluation s'est fondée sur les critères suivants :

- a) La conception et la gestion du projet,
- b) L'efficacité du projet,
- c) La durabilité du projet, et
- d) La mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement.

34. **Méthodologie** : L'évaluation a été réalisée selon la méthodologie suivante :

- a) **Analyse préliminaire** : Le consultant s'est efforcé d'obtenir autant d'informations que possible en utilisant les documents disponibles au sein de l'OMPI. Il s'agissait notamment du descriptif de projet, des rapports sur l'état d'avancement, des rapports panoramiques et de plans d'action<sup>2</sup>.
- b) **Entretien avec le personnel de l'OMPI** : Le consultant a interrogé des membres de l'équipe chargée du projet ainsi que d'autres fonctionnaires de l'OMPI qui ont contribué au projet<sup>3</sup>.
- c) **Entretien avec des répondants extérieurs** : Le consultant a également interrogé les consultants impliqués dans le projet ainsi que certains membres des groupes d'experts nationaux des trois pays<sup>4</sup>.
- d) **Outils de collecte de données** : Un instrument général de collecte de données a été élaboré<sup>5</sup>, lequel a servi à mener à bien les entretiens avec les différents répondants. Cet instrument a été élaboré à partir du questionnaire d'évaluation<sup>6</sup> établi dans le cadre du mandat.

---

<sup>2</sup> Annexe I : Liste des documents examinés

<sup>3</sup> Annexe II : Liste des fonctionnaires de l'OMPI interrogés

<sup>4</sup> Annexe III : Liste des répondants extérieurs interrogés

<sup>5</sup> Annexe IV : Questionnaire de collecte de données utilisé

<sup>6</sup> Annexe V : Cadre (matrice) d'évaluation

## PRINCIPALES CONSTATATIONS

35. Cette section est organisée en fonction des quatre domaines d'évaluation (conception et gestion du projet; efficacité du projet; durabilité du projet; mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement). Les réponses à chacune des questions d'évaluation figurent sous l'intitulé de chaque domaine.

### A. Conception et gestion du projet

#### Pertinence du descriptif de projet initial à servir de guide à la mise en œuvre du projet et à l'évaluation des résultats obtenus

36. **Constatation n° 1 : Le descriptif de projet a été jugé suffisant pour servir de guide à la mise en œuvre et à l'évaluation des résultats obtenus.**

37. **Points forts :** Les objectifs suivants ont été atteints conformément au descriptif de projet :

- a) Trois pays ont été sélectionnés et ont participé aux projets.
- b) Des groupes d'experts nationaux ont bien été créés dans ces trois pays<sup>7</sup>.
- c) Deux domaines où il existe des besoins de développement ont été recensés dans chacun de ces trois pays.
- d) Six demandes de recherche sur les brevets<sup>8</sup> ont été faites par les experts nationaux.
- e) Six rapports de recherche en matière de brevets<sup>9</sup> ont été établis par l'OMPI.
- f) Six rapports panoramiques<sup>10</sup> ont été établis par les experts nationaux.
- g) Six plans d'action<sup>11</sup> ont été établis et approuvés par les groupes d'experts nationaux.
- h) Deux forums multipartites<sup>12</sup> ont eu lieu dans chacun des trois pays.

---

<sup>7</sup> Ces groupes d'experts nationaux étaient composés de 9 membres du Népal, de 11 membres de Zambie et de 11 membres du Bangladesh.

<sup>8</sup> Ces demandes de recherche comprenaient une analyse de l'étendue et de la nature des besoins visant à aider la Division de l'information en matière de brevets de l'OMPI à identifier les documents sur les brevets les plus pertinents.

<sup>9</sup> Ces rapports de recherche exposaient en détail les solutions techniques disponibles au sein du système des brevets. Chaque rapport fournissait entre 10 et 20 technologies envisageables pour résoudre les problèmes recensés.

<sup>10</sup> Ces rapports panoramiques analysaient en détail les technologies figurant dans les rapports de recherche afin de proposer la technologie la mieux adaptée à chacun des besoins recensés.

<sup>11</sup> Ces plans d'action décrivaient le meilleur moyen de commercialiser les technologies.

<sup>12</sup> Ces forums avaient vocation à informer les parties prenantes sur le projet et son état d'avancement.

	ACTIVITÉ	ZAMBIE	NÉPAL	BANGLADESH
1	Sélection des pays	✓	✓	✓
2	Création d'un groupe d'experts nationaux	✓	✓	✓
3	Organisation d'un forum multipartite	✓	✓	✓
4	Identification des domaines où les besoins de développement sont à satisfaire le plus urgemment	✓	✓	✓
5	Établissement de demandes de recherche	✓	✓	✓
6	Lancement de recherches en matière de brevets	✓	✓	✓
7	Établissement d'un rapport de recherche	✓	✓	✓
8	Établissement d'un rapport panoramique	✓	✓	✓
9	Élaboration de plans d'action	✓	✓	✓
10	Organisation de programmes de sensibilisation	✓	✓	✓

38. **Lacunes** : L'évaluation a permis de relever une série de difficultés et de lacunes :

- a) **Sélection des pays participants** : Les pays participants ont été sélectionnés en fonction de l'intérêt exprimé, selon le principe du "premier arrivé, premier servi" et selon un critère d'équilibrage régional. L'évaluation a estimé ces critères insuffisants.
- b) **Accord de partenariat** : Le descriptif de projet n'ayant prévu aucun accord de partenariat ou mémorandum d'accord, les rôles et les obligations des pays participants et de l'OMPI ne sont pas clairs.
- c) **Recensement des domaines où il existe des besoins** : Le descriptif de projet n'expliquait pas clairement le processus permettant de cerner les domaines où il existe des besoins de développement. Idéalement, un plus grand nombre de domaines potentiels auraient dû être examinés, et la sélection finale aurait dû être le fruit de discussions, d'un consensus et de l'établissement d'un ordre de priorité. Un seul pays a adopté cette démarche.
- d) **Recherche en matière de brevets et établissement de rapports de recherche** : Les experts nationaux craignaient que le processus de recherche engagé par l'OMPI ne dure trop longtemps<sup>13</sup> et qu'il y ait peu de possibilités de renforcement des capacités des participants locaux en ce qui concerne la recherche en matière de brevets.
- e) **Durée du projet** : Les deux années<sup>14</sup> prévues pour le projet ont été jugées insuffisantes par l'équipe chargée du projet et les experts nationaux.
- f) **Lancement du projet** : Dans tous les pays, les projets ont été lancés avant d'entreprendre une consultation adéquate à l'échelle nationale. Selon l'équipe chargée du projet, une consultation préalable à l'échelle nationale était nécessaire pour expliquer la nature du projet et le type de projet envisagé; obtenir des commentaires sur le meilleur moyen de mettre en œuvre le projet; apprendre à connaître les points focaux les plus appropriés (en matière de ressources, de capacités et de pouvoir politique); et établir des réseaux qui puissent être mis à profit pour la mise en œuvre du projet.

<sup>13</sup> Toutefois, l'analyse de l'évaluateur a montré que pour les six projets, la recherche en matière de brevets prenait entre trois semaines et trois mois. Pour un projet d'une durée de trois ans, le délai de recherche était donc raisonnable.

<sup>14</sup> Bien qu'en réalité le projet ait duré 34 mois.

- g) **Domaines d'action du projet** : Le projet était axé sur un nombre limité de domaines (environnement, agriculture, énergie et industries).
- h) **Collaboration avec d'autres agences des Nations Unies** : La participation d'autres agences des Nations Unies à la mise en œuvre du projet était restreinte.
- i) **Plans d'action** : La mise en œuvre des plans d'action ne faisait pas partie du projet.

*Adéquation et utilité des outils de suivi, d'autoévaluation et d'établissement de rapports afférents au projet s'agissant de fournir des informations qui présentent un intérêt pour la prise de décision de l'équipe chargée du projet et des principales parties prenantes*

39. **Constatation n° 2 : Les outils de suivi, d'autoévaluation et d'établissement de rapports afférents au projet étaient plutôt adéquats et utiles pour fournir des informations sur l'avancement de la mise en œuvre du projet.**

40. **Réalisations** : L'évaluation a permis de relever les réalisations suivantes :

- a) Les projets ont été achevés dans les délais fixés.
- b) Des rapports sur l'état d'avancement ont été établis et présentés au CDIP (CDIP/8/2 et CDIP/10/2), au sein duquel des commentaires utiles ont été formulés par les représentants des États membres.

41. **Lacunes** : Toutefois, l'évaluation a permis de relever que certaines échéances et certains jalons n'ont pas été respectés. Exemples :

- a) **Lancement des projets** : Bien que le projet ait été approuvé par le CDIP en avril 2010, les programmes ont été lancés dans les trois pays au cours du premier trimestre de l'année 2011, à la suite des propositions concernant le choix des pays.
- b) **Rapport de fin de projet et évaluation indépendante** : Le descriptif de projet prévoyait l'établissement d'un rapport de fin de projet visant à évaluer si les objectifs du projet avaient été atteints et à proposer de nouvelles actions à entreprendre pour assurer la viabilité des projets. En outre, les membres des groupes d'experts nationaux devaient être encouragés à commander des évaluations indépendantes de la mise en œuvre du projet dans leurs pays respectifs. Ces évaluations indépendantes n'avaient pas été faites au moment de la présente évaluation, et elles n'étaient pas assorties d'un calendrier d'exécution<sup>15</sup>.

*Dans quelle mesure les autres entités au sein du Secrétariat ont contribué à assurer une mise en œuvre effective et efficace du projet*

42. **Constatation n° 3 : Les contributions des autres entités au sein du Secrétariat étaient adéquates pour assurer une mise en œuvre effective et efficace du projet.**

43. **Réalisations** : Les entités suivantes ont contribué à la mise en œuvre du projet :

- a) La Section de l'information en matière de brevets a coordonné les recherches en matière de brevets et l'établissement des rapports de recherche.

<sup>15</sup> La détermination de la fin du projet posait problème : devait-on considérer que le projet était terminé à compter de l'achèvement des plans d'action ou à compter de la mise en œuvre des plans d'action?

- b) La Division pour les pays les moins avancés a collaboré avec la Section de l'appui à l'innovation et à la technologie pour créer des centres d'appui à la technologie et à l'innovation dans les pays où le projet de technologie appropriée a été mise en œuvre.
- c) La Division de la coordination du Plan d'action pour le développement s'est chargée de la coordination des échanges au sein du groupe intergouvernemental, de la présentation des rapports au CDIP et du suivi des discussions et des recommandations. Elle a également organisé la présente évaluation.

44. **Lacunes** : Toutefois, l'évaluation a permis de relever l'absence de mobilisation de certaines synergies au sein du Secrétariat. Ainsi, les bureaux régionaux n'ont pas participé au projet.

*Dans quelle mesure les risques recensés dans le descriptif de projet initial se sont concrétisés ou ont été atténués*

45. **Constatation n° 4 : La plupart des risques envisagés dans le descriptif de projet se sont concrétisés et ont affecté la mise en œuvre du projet.**

46. **Difficultés** : L'évaluation a permis de relever que les risques identifiés posaient les difficultés suivantes :

- a) **Définition du concept de "technologie appropriée"** – Dans les trois pays, les parties prenantes ont d'abord mal compris le concept de "technologie appropriée". Par conséquent, plusieurs réunions ont dû être tenues entre les experts et les différentes parties prenantes avant que ce concept soit assimilé<sup>16</sup>.
- b) **Absence de point focal** – Ce risque n'a pas été atténué. L'absence d'institution servant clairement de point focal a ralenti le processus de mise en œuvre, notamment au début.
- c) **Coordination** – La coordination représentait un défi de taille à relever.
- d) **Manque de ressources pour l'organisation de programmes et de forums de développement des compétences** – Ce risque demeurait problématique et n'était pas atténué de manière adéquate.
- e) **Motivation du groupe d'experts nationaux** – Bien qu'il représente un organe très important dans le cadre de la mise en œuvre du projet, les aspects suivants portaient atteinte à son efficacité :
  - Le manque de ressources financières pour verser les jetons de présence, comme c'est le cas avec la plupart des comités de pilotage et des équipes d'experts nationaux dans ces pays.
  - Il était difficile de tenir des réunions du groupe d'experts nationaux et d'accroître les quorums.
  - Il n'y avait pas de secrétariat doté de personnel et de ressources de secrétariat pour l'impression, la communication (courriels et téléphone) et la documentation.

---

<sup>16</sup> Dans les trois cas, il a été convenu qu'une technologie appropriée était une technologie, nouvelle ou non, répondant aux besoins d'un pays quel qu'il soit.



- La plupart des membres représentant les organisations gouvernementales étaient régulièrement remplacés. Par conséquent, la composition du groupe d'experts nationaux ne cessait de changer, ce qui ne facilitait pas le suivi.
- Il n'était pas défini clairement qui devait présider les réunions du groupe d'experts nationaux et des parties prenantes.
- Le groupe d'experts nationaux était créé à titre très temporaire.

Capacité du projet à réagir aux tendances, technologies et autres forces extérieures émergentes

47. **Constatation n° 5 : Le projet prenait en considération les tendances, technologies et autres forces extérieures émergentes puisqu'il visait lui-même à recenser les technologies appropriées sur la base des informations existantes en matière de brevets.**

48. **Réalisations** : Grâce au projet, les domaines où il existe des besoins en matière de développement ont été identifiés, des recherches en matière de brevets ont été effectuées, des rapports panoramiques sur les brevets ont été établis et ont servi à recenser les technologies les plus appropriées pour apporter des solutions aux projets identifiés. L'engagement de la direction en faveur du projet, qui variait d'un pays à l'autre et avait une incidence sur sa réussite et sa viabilité, faisait partie des facteurs internes aux offices de propriété intellectuelle et externes au projet.

**B. Utilité du projet**

Efficacité et utilité du projet s'agissant de faciliter une plus large utilisation de l'information technique et scientifique appropriée pour répondre aux besoins de développement recensés au niveau national.

49. **Constatation n° 6 : Le projet était suffisamment efficace et utile pour faciliter une plus large utilisation de l'information technique et scientifique appropriée pour répondre aux besoins de développement recensés au niveau national.**

50. **Réalisations** : Comme le montre le tableau ci-dessous, chacun des trois pays qui ont participé au projet ont présenté deux domaines où les besoins de développement étaient, à leurs yeux, recevables et importants.

	Pays	Besoins recensés
1	Zambie	Système solaire autonome de distillation de l'eau pour améliorer l'accès à l'eau potable <sup>17</sup>
		Récupération des écoulements d'eaux de pluie pour l'irrigation à petite échelle <sup>18</sup>
2	Népal	Fabrication de granulés de biomasse permettant d'accéder facilement à un combustible de substitution à la fois propre et écologique pour la préparation des repas et le chauffage des locaux <sup>19</sup>
		Séchage après récolte de la cardamome pour améliorer les conditions de vie des petits agriculteurs et des communautés marginalisées grâce à la génération de revenus <sup>20</sup>
3	Bangladesh	Technique sophistiquée d'amélioration du sol par un traitement à base de ciment et de chaux des terres meubles, de basse altitude et marécageuses <sup>21</sup>
		Transformation des déchets municipaux en matières destinées à la mise en décharge afin de lutter contre les risques environnementaux <sup>22</sup>

51. **Observations positives** : L'évaluation a permis de faire les observations suivantes :

- a) Les technologies recensées n'étaient pas forcément archaïques.
- b) Plusieurs demandes de projets émanaient des PMA.
- c) Certains des besoins en matière de développement recensés concernaient certains pays en développement.
- d) Les six projets ont tous été amenés jusqu'à la phase finale, à savoir les plans d'action.
- e) Des commentaires très positifs ont été formulés par les États membres lors de la présentation des Rapports sur l'état d'avancement des projets (CDIP/8/2 et CDIP/10/2) à la huitième et à la dixième session du CDIP.
- f) Certains des pays pilotes ont étendu le projet à d'autres domaines où des besoins ont été recensés.

52. **Observation négative** : Le projet a pris fin, mais les plans d'action n'ont pas été mis en œuvre. À ce stade, le projet n'a pas encore permis de résoudre les problèmes de développement recensés.

<sup>17</sup> Ce projet visait une technologie appropriée de purification de l'eau potable pour faciliter l'accès à l'eau potable en Zambie. La technologie devait être simple, peu onéreuse et facilement reproductible.

<sup>18</sup> Ce projet visait une technologie de récupération de l'eau qui permettrait de couvrir les besoins en matière de micro-irrigation et puisse être adoptée par les petits agriculteurs installés dans les zones rurales de la Zambie.

<sup>19</sup> Ce projet visait une technologie (méthodes, composition et procédés) permettant d'améliorer la résistance à la casse des granulés de biomasse et de produire du charbon de bois à grande échelle à partir de la biomasse. La recherche a fourni 20 technologies, dont deux ont été choisies par le groupe d'experts nationaux.

<sup>20</sup> Ce projet visait une technologie (méthodes, procédé et équipements) de séchage de la cardamome permettant de préserver sa couleur pourpre naturelle et de produire de la cardamome de qualité supérieure, afin de négocier des prix plus élevés sur le marché international et d'améliorer ainsi les revenus des petits agriculteurs au Népal. Le rapport de recherche a fourni 10 technologies envisageables, dont deux ont été choisies.

<sup>21</sup> Ce projet visait une technologie d'amélioration des terres meubles, de basse altitude et marécageuses du Bangladesh afin de pouvoir construire plus de routes fiables, stables, durables et sûres. La recherche a fourni 15 technologies, dont deux ont été sélectionnées par le groupe d'experts nationaux.

<sup>22</sup> Ce projet visait une technologie (méthodes, système et équipements) permettant de transformer les déchets municipaux en ressources utiles pour les décharges et pour la conception, la construction et l'exploitation d'un site d'enfouissement sanitaire. La recherche a fourni 21 technologies, dont deux ont été choisies par le groupe d'experts nationaux.

*Efficacité et utilité du projet pour renforcer les capacités institutionnelles nationales d'utilisation de l'information technique et scientifique pour répondre aux besoins recensés de façon à progresser vers la réalisation des principaux objectifs de développement à l'échelle nationale.*

**53. Constatation n° 7 : Le projet était suffisamment efficace et utile pour renforcer les capacités institutionnelles nationales d'utilisation de l'information technique et scientifique pour répondre aux besoins recensés.**

**54. Réalisations :** L'évaluation a permis de faire les observations positives suivantes :

- a) Le projet a renforcé les capacités de l'expert national, des membres du groupe d'experts nationaux ainsi que des membres du forum multipartite en ce qui concerne les points suivants :
  - Compréhension du concept de "technologie appropriée"
  - Identification des besoins en matière de développement
  - Établissement des demandes de recherche en matière de brevets
  - Lancement des recherches sur les brevets
  - Établissement des rapports de recherche
  - Établissement des rapports panoramiques
  - Établissement des plans d'action
- b) Tous les experts nationaux ont indiqué que leur interaction avec le consultant international et le personnel de l'OMPI leur a permis de renforcer les capacités.
- c) Dans un pays, certains membres du groupe d'experts nationaux sont d'ores et déjà engagés dans une démarche de recherche sur les brevets et d'établissement de plans d'action pour des clients moyennant une contrepartie financière.

**55. Lacunes :** Toutefois, les lacunes suivantes ont été constatées s'agissant du renforcement des capacités :

- a) Les experts nationaux ont indiqué que la durée du projet était trop courte pour permettre de mettre en place un programme de renforcement significatif des capacités.
- b) Le projet ne comprenait pas de stratégies qui donneraient aux membres du groupe d'experts nationaux les moyens de transmettre à la communauté au sens large les compétences et l'expertise qu'ils ont acquises grâce au projet.
- c) Le descriptif de projet ne comprenait pas non plus de forums régionaux permettant aux experts nationaux et aux membres du groupe d'experts nationaux d'échanger leurs expériences.

*Efficacité du projet pour coordonner l'extraction de l'information technique et scientifique appropriée et la mise à disposition de connaissances techniques appropriées de sorte que cette technologie puisse être mise en œuvre de manière concrète et efficace*

**56. Constatation n° 8 : Le projet était suffisamment efficace pour coordonner l'extraction de l'information technique et scientifique appropriée et la mise à disposition**

**de connaissances techniques appropriées de sorte que cette technologie puisse être mise en œuvre de manière concrète et efficace.**

57. **Réalisations et lacunes** : L'évaluation a permis de faire les observations suivantes :

- a) **Des demandes de recherche de qualité** : Selon le descriptif de projet, le processus de recherche était lancé par l'expert national, en consultation avec le groupe d'experts nationaux et un consultant international. Les demandes de recherche étaient ensuite transmises pour commentaires aux experts de l'OMPI travaillant au sein de la Division pour les PMA avant d'être soumises à la Section de l'information en matière de brevets de l'OMPI. Cette procédure garantissait la qualité des demandes de recherche en matière de brevets, laquelle renforçait à son tour la qualité des rapports de recherche. Toutefois, on s'est rendu compte que les recherches n'étaient pas menées par l'OMPI mais par d'autres offices de propriété intellectuelle<sup>23</sup>. Il reste à éclaircir si cet arrangement pourra perdurer si le projet venait à prendre de l'ampleur et à impliquer plusieurs pays. En outre, les experts nationaux n'ont pas participé à la recherche en matière de brevets et n'ont donc pas acquis de compétences en la matière.
- b) **Établissement des rapports panoramiques** : Les rapports de recherche ont été mis à la disposition des experts nationaux afin que ces derniers puissent établir les rapports panoramiques techniques. Six rapports panoramiques ont été établis en consultation avec les experts internationaux et les fonctionnaires de l'OMPI travaillant au sein de la Division pour les PMA, principalement par le biais de courriels et d'échanges téléphoniques. Toutefois, les experts nationaux ont jugé ce processus lent et moins efficace<sup>24</sup>.

### C. Viabilité du projet

*Probabilité de poursuite des travaux entrepris concernant les technologies appropriées – informations techniques et scientifiques spécifiques pour répondre à certains enjeux de développement destinées à l'OMPI et à ses États membres*

58. **Constatation n° 9** : **Les travaux entrepris concernant les technologies appropriées et la mise en œuvre des plans d'action devraient se poursuivre.**

L'évaluation a porté sur les trois critères de viabilité suivants :

- La probabilité que les plans d'action élaborés au cours du projet soient mis en œuvre
- La probabilité que les trois pays poursuivent leurs travaux sur les technologies appropriées
- La probabilité que l'OMPI et ses États membres poursuivent ce projet

59. **Observations positives** : L'évaluation a permis de faire les observations positives suivantes :

<sup>23</sup> La recherche des informations techniques et scientifiques appropriées nécessaires a été menée à bien en coopération avec les offices des brevets de plusieurs pays, notamment la Suisse, l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, l'Autriche, le Japon et l'Inde ainsi que l'Office européen des brevets (OEB).

<sup>24</sup> Les experts nationaux ont souligné qu'une discussion directe aurait permis un transfert plus efficace des connaissances et des savoir-faire des experts internationaux et des experts de l'OMPI à l'expert national et aux membres du groupe d'experts nationaux.

- a) Il est probable que certains des plans d'action seront mis en œuvre. Il a été signalé que les gouvernements de la Zambie<sup>25</sup> et du Népal attendent avec impatience que l'OMPI leur soumette les rapports afin de commencer à mettre en œuvre les plans d'action. Par la mise en œuvre du plan d'action, le gouvernement de la Zambie cherchait à aller au-delà de la simple fourniture d'accès à la connaissance.
- b) Il est également probable que les trois pays poursuivront leurs travaux sur les technologies appropriées. Exemples :
- Le gouvernement du Népal aurait prévu un budget pour créer un Centre de technologies appropriées et un Fonds pour la technologie. Le Centre servira à rechercher et à diffuser efficacement les informations relatives aux technologies appropriées en fonction des besoins du pays et à renforcer les capacités du personnel en matière de gestion de la recherche d'informations avec l'aide de l'OMPI. En outre, une délégation du Népal a indiqué que l'un des effets d'entraînement immédiats du projet était la transformation du Groupe national d'experts sur les technologies appropriées en Groupe national d'experts du Népal sur la propriété intellectuelle, alors que le Groupe multipartite sur les technologies appropriées est devenu un Comité national d'acteurs du Népal sur la propriété intellectuelle.
  - La Zambie souhaite faire du groupe d'experts nationaux une entité juridique chargée de la gestion des technologies et du renforcement des capacités en matière de technologies appropriées, en faveur d'un plus large public à l'échelle nationale
- c) Le projet revêt un intérêt particulier pour les États membres et l'OMPI.
- Le projet répond aux besoins spécifiques que les pays bénéficiaires ont recensés et exprimés. Ces projets sont donc importants pour ces pays<sup>26</sup>.
  - Ce projet s'inscrit dans le cadre du renforcement des capacités technologiques, lequel est dans le droit fil du Programme d'action d'Istanbul<sup>27</sup>; intégré à l'OMPI, ce programme est coordonné et mis en œuvre par la Division pour les pays les moins avancés.

#### **D. Mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement**

*Dans quelle mesure les recommandations n<sup>os</sup> 19, 30 et 31 du Plan d'action pour le développement ont été mises en œuvre grâce à ce projet.*

**60. Constatation n° 12 : Cette évaluation a permis de constater que le projet a contribué à la mise en œuvre des recommandations n<sup>os</sup> 19, 30 et 31 du Plan d'action pour le développement.**

**61. Recommandation n° 19 : Cette recommandation encourage *la promotion de la créativité et de l'innovation dans les pays en développement et les pays les moins***

<sup>25</sup> Le délégué de la Zambie au CDIP 8 a signalé que le ministère du Commerce souhaitait lancer le projet dès que possible. L'expert national de la Zambie et le chef de projet ont tous deux fait état, lors de l'entretien avec l'évaluateur, de l'empressement du gouvernement de la Zambie à mettre en œuvre ce projet. Le délégué de la Zambie au CDIP 8 a également indiqué que.

<sup>26</sup> Cette position a également été confirmée par les déclarations faites par les représentants de la Zambie, du Népal et du Bangladesh lors de la présentation des rapports sur l'état d'avancement des projets à la huitième et à la dixième session du CDIP. Les représentants ont alors indiqué que ces pays trouvaient le projet utile.

<sup>27</sup> Le Programme d'action d'Istanbul a été élaboré par les ministres responsables de la propriété intellectuelle dans les pays les moins avancés, lors d'une réunion qui a eu lieu à Istanbul (Turquie) en mai 2011.

**avancés (PMA) grâce à l'accès au savoir et à la technologie et aux activités de l'OMPI dans ce domaine.** Le projet relatif à la technologie appropriée favorisait l'accès au savoir et à la technologie dans les PMA. La réalisation des objectifs du projet a également contribué à la mise en pratique de la recommandation n° 19 du Plan d'action pour le développement.

62. **Recommandation n° 30 :** Cette recommandation favorise **la collaboration de l'OMPI avec les organisations intergouvernementales en vue de fournir aux pays en développement et aux PMA des conseils sur les moyens d'accéder aux informations afférentes à la technologie en rapport avec la propriété intellectuelle et d'en faire usage, notamment dans les domaines présentant un intérêt particulier pour les pays bénéficiaires.** Le projet sur la technologie appropriée permettait aux trois pays bénéficiaires d'avoir accès à la technologie de l'Office européen des brevets (OEB) et des offices de propriété intellectuelle des États-Unis d'Amérique, du Japon, de l'Allemagne, de l'Australie et de l'Inde, et d'en faire usage. Le projet contribuait ainsi à la mise en pratique de la recommandation n° 30 du Plan d'action pour le développement.

63. **Recommandation n° 31 :** Cette recommandation encourage **les initiatives qui contribuent au transfert de technologie en faveur des pays en développement en leur donnant accès à l'information en matière de brevets qui est publiquement disponible.** Dans le cadre du projet sur la technologie appropriée, l'OMPI facilitait l'accès à l'information en matière de brevets disponible dans les pays développés et le transfert de cette information aux pays en développement. Le projet contribuait ainsi à la mise en pratique de la recommandation n° 31 du Plan d'action pour le développement.

## CONCLUSIONS

### A. Conception et gestion du projet

64. **Conclusion n° 1** : D'après les constatations n<sup>os</sup> **1, 2 et 4**, il est ressorti de l'évaluation que le descriptif de projet, dans sa forme actuelle, devra être amélioré en vue de renforcer l'efficacité et la clarté au niveau de la mise en œuvre du projet. Une attention particulière sera accordée :

- a) aux critères de sélection,
- b) à l'accord de partenariat,
- c) au processus de recensement des domaines où il existe des besoins de développement,
- d) au renforcement des outils de suivi et d'établissement de rapports pour évaluer d'une manière continue l'engagement des équipes nationales et améliorer l'établissement de rapports par les experts nationaux,
- e) au renforcement du rôle des groupes d'experts nationaux et à l'amélioration de la coordination.

65. **Conclusion n° 2 (d'après la constatation n° 2)** : si les outils de suivi, d'autoévaluation et d'établissement de rapports afférents au projet étaient adéquats, pour la mise en œuvre future de ce projet, ces outils doivent être améliorés pour :

- a) permettre l'évaluation du niveau d'engagement des bénéficiaires
- b) permettre l'évaluation de l'efficacité de groupe d'experts nationaux
- c) améliorer l'établissement de rapports par les experts nationaux et les groupes d'experts nationaux.

66. **Conclusion n° 2** : D'après la **constatation n° 3**, il est ressorti de l'évaluation que la participation des bureaux régionaux au projet a été insuffisante, notamment s'agissant d'exploiter les possibilités d'intégration des projets sur la technologie appropriée dans les stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle.

67. **Conclusion 3** : D'après les **constatations n<sup>os</sup> 1 à 5**, il est ressorti de l'évaluation que la phase pilote du projet a été plutôt satisfaisante. Les enseignements tirés peuvent être utilisés lors de la future mise en œuvre du projet, aussi bien dans les PMA que dans les pays en développement.

### B. Utilité du projet

68. **Conclusion n° 4** : D'après les **constatations n<sup>os</sup> 6 à 8**, il est ressorti de l'évaluation que le projet, dans sa phase pilote, a prouvé qu'il était apte à renforcer les capacités dans le domaine de l'utilisation de l'information technique et scientifique appropriée pour répondre aux besoins de développement recensés au niveau national. Il est cependant encore trop tôt pour évaluer l'efficacité du projet en ce qui concerne la réalisation de ses objectifs, et ce pour les raisons ci-après :

- a) Tous les plans d'action n'ont pas été mis en œuvre. Le projet devra mettre en œuvre les plans d'action pour évaluer leur incidence. Le mandat du projet actuel ayant pris fin, une prolongation se justifie grandement afin de superviser la mise en œuvre des plans d'action.

- b) Le nombre de pays engagés est limité. Le projet a été mis en œuvre dans le cadre d'une phase pilote dans seulement trois pays. Il sera utile de l'étendre à d'autres PMA en tenant compte des enseignements tirés dans les pays pilotes.
- c) Le nombre de besoins de développement pris en compte est trop faible, et le champ d'application trop réduit. Certains problèmes recensés dans les trois pays peuvent aussi présenter un intérêt pour plusieurs pays en développement. Le projet peut donc aussi se révéler utile pour ces pays.
- d) L'incidence du projet en termes de renforcement des capacités pour les bénéficiaires (experts nationaux et membres des groupes d'experts nationaux) a été très limitée. Il faudrait intensifier le renforcement des capacités pour constituer une masse critique de façon à avoir un impact significatif.

69. **Conclusion n° 5** : D'après la **constatation n° 8**, il est ressorti de l'évaluation que l'organisation actuelle de la recherche en matière de brevets devrait être revue pour permettre aux experts nationaux d'acquérir des compétences dans ce domaine. Il conviendrait de même de revoir le mécanisme de transfert de savoir-faire dans l'établissement des rapports panoramiques afin de favoriser une interaction plus directe entre les experts nationaux, le consultant international et les experts de l'OMPI.

### C. Viabilité du projet

70. **Conclusion n° 6** : D'après la **constatation n° 9**, il ressort de l'évaluation que, s'il est trop tôt pour évoquer la viabilité du projet dans les pays pilotes, celle-ci pourrait être renforcée par les éléments suivants :

- a) La mise en œuvre des plans d'action. Le projet ne sera pas considéré comme terminé tant que les plans d'action ne seront pas mis en œuvre. L'appui de l'OMPI (en termes de ressources, de défense des intérêts, d'établissement de réseaux et de promotion) peut se révéler nécessaire à cet effet.
- b) Les pays concernés par la mise en œuvre ont besoin d'institutions et d'organes pour poursuivre les travaux sur la technologie appropriée. Les efforts déployés par le gouvernement de la Zambie (visant à faire du groupe d'experts nationaux un organe permanent) et par le Népal (création d'un Centre de technologies appropriées) devraient être encouragés et soutenus.
- c) L'augmentation des ressources dévolues à l'administration du projet au sein de la Division de l'OMPI pour les PMA et au renforcement des capacités.
- d) L'intégration de l'utilisation de la technologie appropriée dans les stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle.
- e) L'élévation des groupes d'experts nationaux au rang d'organes permanents.



## RECOMMANDATIONS

71. **Recommandation n° 1** : Sur la base de la **conclusion n° 3 (tirée des constatations n°s 1 à 5)**, l'évaluation recommande que le CDIP approuve la phase II du projet. À cet effet, le CDIP est invité à considérer ce qui suit :

- a) apporter son soutien aux trois pays pilotes pour la mise en œuvre de leurs plans d'action,
- b) étendre le projet à de nouveaux participants parmi les PMA, et
- c) guider la participation de certains pays en développement au projet.

72. **Recommandation n° 2** : sur la base de la **conclusion n° 2 (tirée des constatations n°s 1, 2 et 4)**, l'évaluation recommande que le descriptif de projet soit modifié par le Secrétariat de l'OMPI, de manière à prendre en compte les éléments ci-après :

- a) **Sélection des pays participants** : fournir des critères de sélection clairs et complets pour rendre le projet plus axé sur la demande, pertinent et viable.
- b) **Accord de partenariat** : établir un accord de partenariat ou un mémorandum d'accord de manière à préciser les rôles et les obligations des pays participants et de l'OMPI.
- c) **Recensement des domaines où il existe des besoins** : établir des principes directeurs sur la meilleure façon de procéder au recensement de manière à assurer la consultation, l'établissement d'un ordre de priorité, l'adhésion au processus et sa documentation appropriée.
- d) **Groupe d'experts nationaux** : établir des principes directeurs définissant les critères de sélection, la composition, le mandat, la présidence, les prestations et mesures d'incitation, la coordination et le statut juridique.
- e) **Mise en œuvre des plans d'action** : elle devrait constituer un élément obligatoire du projet et être négociée dans l'accord de partenariat.
- f) **Durée du projet** : la durée de deux ans prévue pour le projet devrait être maintenue mais utilisée de manière plus efficace.
- g) **Domaines d'action du projet** : les domaines prioritaires du projet recensés par l'OMPI (environnement, agriculture, énergie et industries) devraient être étendus.

73. **Recommandation n° 3** : Sur la base de la **conclusion n° 5 (tirée de la constatation n° 8)**, il est recommandé que le Secrétariat de l'OMPI revoie les dispositions relatives à la recherche et à l'établissement de rapports panoramiques comme indiqué ci-après :

- a) Effectuer la recherche à l'OMPI et permettre aux experts nationaux de participer à la recherche en matière de brevets afin d'acquérir les compétences nécessaires.
- b) Prévoir des possibilités d'interaction directe entre l'expert national, le consultant international et les experts de l'OMPI dans le cadre de l'établissement de rapports panoramiques.

74. **Recommandation n° 4** : Sur la base de la **conclusion n° 6 (tirée de la constatation n° 9)**, il est recommandé, pour renforcer la viabilité, que le Secrétariat de l'OMPI veille à ce que :

- a) la mise en œuvre des plans d'action fasse partie intégrante de l'accord de partenariat.
- b) plus de ressources soient investies dans l'administration du projet au sein de la Division pour les PMA de l'OMPI et en faveur du renforcement des capacités des États membres.
- c) l'utilisation de la technologie appropriée soit intégrée dans les stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle des pays participants.
- d) les groupes d'experts nationaux et le groupe d'acteurs multipartites nationaux soient élevés au rang d'organes permanents dans les pays participants.

[L'appendice I suit]

## APPENDICE I : LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

1. Rapport de la cinquième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle, Genève, 26-30 avril 2010 (CDIP/5/6, descriptif de projet)
2. Rapport sur l'état d'avancement du projet Renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement, soumis à la huitième session du CDIP de novembre 2011 (CDIP/8/2, annexe XV)
3. Rapport sur l'état d'avancement du projet Renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement (annexe VI), soumis à la dixième session du CDIP de novembre 2012 (CDIP/10/2, annexe VI).
4. Contributions du rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement, soumis à la neuvième session du CDIP de mai 2012, deuxième partie, point (n) (CDIP/9/2).
5. Rapports panoramiques et plans d'action sur :
  - a) le système solaire autonome de distillation de l'eau pour améliorer l'accès à l'eau potable;
  - b) la récupération des écoulements d'eaux de pluie pour l'irrigation à petite échelle;
  - c) la fabrication de granulés de biomasse permettant d'accéder facilement à un combustible de substitution à la fois propre et écologique pour la préparation des repas et le chauffage des locaux;
  - d) le séchage après récolte de la cardamome pour améliorer les conditions de vie des petits agriculteurs et des communautés marginalisées grâce à la génération de revenus;
  - e) une technique sophistiquée d'amélioration du sol par un traitement à base de ciment et de chaux des terres meubles, de basse altitude et marécageuses;
  - f) la transformation des déchets municipaux en matières destinées à la mise en décharge afin de lutter contre les risques environnementaux.

[L'appendice II suit]

**APPENDICE II : LISTE DES FONCTIONNAIRES DE L'OMPI INTERROGÉS**

N°	NOM	FONCTION	DÉPARTEMENT	COORDONNÉES
1	M. Kifle Shenkoru	Directeur (chef de projet)	Division pour les pays les moins avancés	<a href="mailto:kifle.shenkoru@wipo.int">kifle.shenkoru@wipo.int</a>
2	Mme Joyce Banya	Chef de projet	Division pour les pays les moins avancés	<a href="mailto:joyce.banya@wipo.int">joyce.banya@wipo.int</a>
3	M. Roca Campaña	Conseiller principal auprès du directeur	Secteur de l'infrastructure mondiale	<a href="mailto:alejandro.roca@wipo.int">alejandro.roca@wipo.int</a> +41 22 338 90 29 +41 79 248 01 85 (portable)
4	M. Irfan Baloch	Directeur	Division de la coordination du Plan d'action pour le développement	<a href="mailto:irfan.baloch@wipo.int">irfan.baloch@wipo.int</a> +41 22 338 99 55 +41 79 615 60 06 (portable)
5	M. George Ghandour	Administrateur principal de programme	Division de la coordination du Plan d'action pour le développement	<a href="mailto:george.ghandour@wipo.int">george.ghandour@wipo.int</a> +41 22 338 86 46 +41 79 615 60 36 (portable)
6	M. Konrad Lutz Mailander	Chef	Section de l'information en matière de brevets	

[L'appendice III suit]

**APPENDICE III : LISTE DES RÉPONDANTS EXTÉRIEURS INTERROGÉS**

<b>N°</b>	<b>NOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>INSTITUTION</b>	<b>COORDONNÉES</b>
1	M. Kamal UDDIN	Expert national BANGLADESH	Institute of Appropriate Technology, Bangladesh University of Engineering and Technology	
2	M. Ramesh Singh	Expert national NÉPAL	Research Center for Applied Science and Technology, Népal	
3	M. Allan Phiri	Expert national ZAMBIE	National Technology Business Centre (NTBC), Zambie	
4	M. Lloyd Thole	Président	Patents and Companies Registration Agency	

[L'appendice IV suit]

## APPENDICE IV : QUESTIONNAIRE DE COLLECTE DE DONNÉES

### 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE RÉPONDANT

- a. Nom :
- b. Département :

### 2. CONCEPTION ET GESTION DU PROJET

#### 2.1. Le cadre du projet

Le descriptif de projet peut-il servir de guide pour poursuivre la mise en œuvre du projet et l'évaluation des résultats?

#### 2.2. Les outils de suivi, d'autoévaluation et d'établissement de rapports afférents au projet

Les outils de suivi, d'autoévaluation et d'établissement de rapports ont-ils permis de fournir à l'équipe chargée du projet et aux principales parties prenantes les informations nécessaires à la prise de décision?

#### 2.3. La synergie

- a. Quels départements, divisions ou autres services de l'OMPI ont participé ou contribué au projet?
- b. Quelles ont été leurs contributions respectives?
- c. D'autres départements, divisions ou services auraient-ils pu apporter leur contribution mais ne l'ont pas fait? Si oui, lesquels et qu'auraient-ils pu faire?

#### 2.4. Les risques/le contexte

- a. Des risques étaient recensés dans le descriptif de projet initial. Dans quelle mesure ces risques se sont-ils concrétisés ou ont-ils été atténués? Comment le projet a-t-il été en mesure de répondre à l'évolution du contexte?
- b. Avez-vous été confronté à d'autres difficultés en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre du projet?

#### 2.5. Les enseignements tirés et les meilleures pratiques

Quels enseignements et meilleures pratiques pourraient vous apporter la conception et l'administration du projet?

### 3. UTILITÉ DU PROJET

#### 3.1. Dans quelle mesure le projet a-t-il permis de :

- a. favoriser une utilisation accrue de l'information technique et scientifique appropriée pour répondre aux besoins de développement recensés à l'échelle nationale?

- b. créer un forum multipartite efficace, ouvert à toutes les parties prenantes?
- c. renforcer les capacités institutionnelles en matière d'utilisation de l'information technique et scientifique pour répondre aux besoins recensés?
- d. coordonner efficacement l'extraction d'informations techniques et scientifiques appropriées?
- e. apporter un savoir-faire technique approprié permettant une mise en œuvre concrète efficace de la technologie?

#### **4. VIABILITÉ**

- a. Quelles sont les contributions du pays hôte et des institutions à la mise en place du projet de technologie appropriée et à la mise à disposition des ressources nécessaires?
- b. Quel usage les pays hôtes font-ils du projet?
- c. Le projet répond-il aux besoins spécifiques des organisations/des pays?
- d. Quels engagements ont été pris pour faire en sorte que les activités liées au projet se poursuivront après le soutien de l'OMPI?

#### **5. MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT**

Dans quelle mesure le projet a permis de mettre en œuvre les recommandations n<sup>os</sup> 19, 30 et 31 du Plan d'action pour le développement.

[L'appendice V suit]

**APPENDICE V : CADRE (MATRICE) D'ÉVALUATION**

	<b>Sous-objectifs</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Moyens de vérification</b>
<b>CONCEPTION ET GESTION DU PROJET</b>			
1a	Pertinence du descriptif de projet initial à servir de guide à la mise en œuvre du projet et à l'évaluation des résultats obtenus	Nécessité ou non de revoir le descriptif de projet pour parvenir à mettre en œuvre le projet à l'avenir	Examen des documents et entretien avec l'équipe chargée du projet
1b	Adéquation et utilité des outils de suivi, d'autoévaluation et d'établissement de rapports afférents au projet s'agissant de fournir des informations qui présentent un intérêt pour la prise de décision de l'équipe chargée du projet et des principales parties prenantes	Nécessité ou non de revoir les outils de suivi, d'autoévaluation et d'établissement de rapports afférents au projet pour fournir des informations qui présentent un intérêt pour la prise de décision de l'équipe chargée du projet et les principales parties prenantes	Examen des documents et entretien avec l'équipe chargée du projet
1c	Dans quelle mesure les autres entités au sein du Secrétariat ont contribué à assurer une mise en œuvre effective et efficace du projet	Contribution des autres entités au sein du Secrétariat à la mise en œuvre effective et efficace du projet	Entretien avec l'équipe chargée du projet et les départements correspondants
1d	Dans quelle mesure les risques recensés dans le descriptif de projet initial se sont concrétisés ou ont été atténués	Concrétisation/atténuation ou non des risques recensés dans le descriptif de projet initial	Examen des documents et entretien avec l'équipe chargée du projet
1e	Capacité du projet à réagir aux tendances, technologies et autres forces extérieures émergentes	Dans quelle mesure le projet a réagi aux tendances, technologies et autres forces extérieures émergentes	Examen des documents et entretien avec l'équipe chargée du projet
<b>UTILITÉ</b>			
2a	Efficacité et utilité du projet s'agissant de faciliter une plus large utilisation de l'information technique et scientifique appropriée pour répondre aux besoins de développement recensés au niveau national	Utilisation de l'information technique et scientifique appropriée pour répondre aux besoins de développement recensés au niveau national	Examen des documents et entretien avec l'équipe chargée du projet et les bénéficiaires
2b	Création d'un forum multipartite, efficacité et utilité du projet pour renforcer les capacités institutionnelles nationales d'utilisation de l'information technique et scientifique pour répondre aux besoins recensés de façon à progresser vers la réalisation des principaux objectifs de développement à l'échelle nationale	Un forum multipartite efficace a été établi. Renforcement des capacités institutionnelles d'utilisation de l'information technique et scientifique par les PMA.	Examen des documents et entretien avec l'équipe chargée du projet, les bénéficiaires et les membres du forum multipartite



2c	Efficacité du projet pour coordonner l'extraction de l'information technique et scientifique appropriée et la mise à disposition de connaissances techniques appropriées de sorte que cette technologie puisse être mise en œuvre de manière concrète et efficace	Coordination de l'extraction de l'information technique et scientifique Mise à disposition de connaissances appropriées	Examen des documents et entretien avec l'équipe chargée du projet, les bénéficiaires et les membres du forum multipartite
<b>VIABILITÉ</b>			
3a	Probabilité de poursuite des travaux entrepris concernant les technologies appropriées – informations techniques et scientifiques spécifiques pour répondre à certains enjeux de développement destinées à l'OMPI et à ses États membres	Mesures en place pour faire en sorte que le projet puisse se poursuivre sans l'aide de l'OMPI	Examen des documents et entretien avec l'équipe chargée du projet et les bénéficiaires
<b>MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT</b>			
4a	Dans quelle mesure les recommandations n <sup>os</sup> 19, 30 et 31 du Plan d'action pour le développement ont été mises en œuvre grâce à ce projet	Meilleur accès des pays en développement et des PMA au savoir et à la technologie. Conseils aux pays en développement et aux PMA sur les moyens d'accéder aux informations afférentes à la technologie en rapport avec la propriété intellectuelle. Contribution au transfert de technologie en faveur des pays en développement et à l'accès à l'information en matière de brevets qui est publiquement disponible.	Examen des documents et entretien avec l'équipe chargée du projet et les bénéficiaires

[L'appendice VI suit]

## APPENDICE VI : MANDAT



---

### **Évaluation du projet relatif au renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement**

du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre 2013

M. Tom Ogada  
Consultant

#### **MANDAT**

##### **I. CONTEXTE DU PROJET**

Le présent document définit le mandat pour l'évaluation du *Projet du Plan d'action pour le développement relatif au renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement*; ce projet a été approuvé à la cinquième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), tenue à Genève en avril 2010. Le descriptif de ce projet figure dans le document CDIP/5/6 Rev. La mise en œuvre du projet a débuté en juillet 2010 et s'est achevée en avril 2013. Le projet comprenait les éléments suivants :

1. la sélection, en fonction des demandes reçues, de trois pays pilotes parmi les pays les moins avancés (PMA) et le recensement de leurs problèmes de développement à résoudre le plus urgemment, les technologies appropriées pouvant contribuer efficacement à l'amélioration des conditions de vie;
2. l'établissement d'un groupe d'experts nationaux issus des parties prenantes existantes;
3. la rédaction de rapports panoramiques sur les technologies appropriées;
4. la mise en œuvre des technologies appropriées sélectionnées; et
5. l'organisation d'un programme de sensibilisation à l'échelle nationale.

Tous ces éléments qui composent le projet ont été mis en œuvre sous la supervision du Chef de Projet, M. Kifle Shenkoru, directeur de la Division pour les pays les moins avancés.

## II. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

Cette évaluation a vocation à être participative. Ainsi tous ceux pour qui les projets représentent un enjeu, à savoir l'équipe chargée du projet, les partenaires, les bénéficiaires et les autres parties intéressées, doivent pouvoir participer activement à l'évaluation.

Cette évaluation vise deux objectifs :

1. Tirer profit des expériences lors de l'exécution du projet : savoir ce qui a bien fonctionné et ce qui n'a pas bien fonctionné dans l'intérêt de la poursuite du projet. Cela inclut l'évaluation du cadre de conception du projet, la gestion de projet, y compris les outils de suivi et d'établissement de rapports, ainsi que la mesure et le compte rendu des résultats obtenus à ce jour et l'évaluation de la probabilité de la durabilité des résultats obtenus; et
2. Fournir les données d'évaluation factuelles nécessaires au processus décisionnel du CDIP.

## III. CHAMP D'APPLICATION ET OBJET

La durée prise en considération pour l'évaluation de ce projet est de 34 mois (juillet 2010 – avril 2013). Il ne s'agissait pas d'évaluer les activités une par une, mais plutôt d'évaluer le projet dans son ensemble et de la contribution du projet à l'évaluation des besoins des États membres et le recensement des ressources ou des moyens permettant de répondre à ces besoins, son évolution dans le temps, son exécution, y compris en termes de conception, de gestion, de coordination, de cohérence, de mise en œuvre et de résultats obtenus.

En particulier, l'évaluation vise à déterminer dans quelle mesure le projet a contribué à :

1. renforcer les capacités nationales des PMA à utiliser les solutions techniques appropriées pour répondre aux grands enjeux de développement nationaux;
2. améliorer la compréhension de l'utilisation des informations techniques et de celles sur les brevets pour le renforcement de l'innovation et des capacités technologiques nationales, et
3. assurer une exploitation efficace des informations techniques et de celles sur les brevets pour la réalisation des objectifs de développement.

À cette fin, l'évaluation portera notamment sur les principales questions d'évaluation suivantes :

### Conception et gestion du projet

1. La pertinence du descriptif de projet initial à servir de guide à la mise en œuvre du projet et à l'évaluation des résultats obtenus;
2. L'analyse de l'adéquation et de l'utilité des outils de suivi, d'autoévaluation et d'établissement de rapports afférents au projet s'agissant de fournir des informations qui présentent un intérêt pour la prise de décision de l'équipe chargée du projet et des principales parties prenantes;
3. Dans quelle mesure d'autres entités au sein du Secrétariat ont contribué et permis une mise en œuvre effective et efficace du projet;

4. Dans quelle mesure les risques recensés dans le descriptif de projet initial se sont concrétisés ou ont été atténués; et
5. La capacité du projet à réagir aux tendances, technologies et autres forces extérieures émergentes.

#### Utilité

1. L'efficacité et l'utilité du projet s'agissant de faciliter une plus large utilisation de l'information technique et scientifique appropriée pour répondre aux besoins de développement recensés au niveau national;
2. La création d'un forum multipartite, l'efficacité et l'utilité du projet pour renforcer les capacités institutionnelles nationales d'utilisation de l'information technique et scientifique pour répondre aux besoins recensés de façon à progresser vers la réalisation des principaux objectifs de développement à l'échelle nationale; et
3. L'efficacité du projet pour coordonner l'extraction de l'information technique et scientifique appropriée et la mise à disposition de connaissances techniques appropriées de sorte que cette technologie puisse être mise en œuvre de manière concrète et efficace.

#### Viabilité

La probabilité de poursuite des travaux entrepris concernant les technologies appropriées – informations techniques et scientifiques spécifiques pour répondre à certains enjeux de développement destinées à l'OMPI et à ses États membres.

#### Mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement

Dans quelle mesure le projet a permis de mettre en œuvre les recommandations n<sup>os</sup> 19, 30 et 31 du Plan d'action pour le développement.

### **IV. MÉTHODOLOGIE**

La méthode d'évaluation vise à équilibrer les besoins en matière d'apprentissage et de responsabilité. À cette fin, tous ceux pour qui le projet représente un enjeu, à savoir l'équipe chargée du projet, les cadres supérieurs, les États membres et les offices nationaux de propriété intellectuelle, doivent pouvoir participer activement à l'évaluation.

Un évaluateur extérieur sera chargé de la réalisation de l'évaluation, en consultation et en collaboration avec l'équipe chargée du projet, la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement et la Section de la gestion et de l'exécution des programmes. La méthode d'évaluation consistera en :

1. une analyse préliminaire de la documentation afférente au projet, à savoir le cadre du projet (descriptif et étude de projet initial), les rapports sur son état d'avancement, les informations de suivi, les rapports de mission et autres documents pertinents;
2. des entretiens au Secrétariat de l'OMPI (équipe chargée du projet, autres entités qui contribuent au projet sur le fond, etc.); et
3. des entretiens avec les parties prenantes, y compris les utilisateurs réels ou potentiels de la base de données.

## **V. RAPPORT D'ÉVALUATION**

Le rapport d'évaluation doit comporter un résumé et être structuré comme suit :

1. Description de la méthode d'évaluation utilisée;
2. Résumé des principales constatations factuelles axées sur les principales questions d'évaluation;
3. conclusions tirées des constatations; et
4. recommandations émanant des conclusions et des enseignements tirés.

Cette évaluation devrait avoir lieu entre le 1<sup>er</sup> juin 2013 et le 15 septembre 2013. Le rapport d'évaluation sera rédigé en anglais.

## **VI. RESPONSABILITÉS**

Vous assumerez les responsabilités suivantes :

1. remettre le rapport d'évaluation tel que décrit ci-dessus conformément aux autres informations figurant dans le présent document.
2. travailler en étroite collaboration avec la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement, la Section de la gestion et de l'exécution des programmes et la Division pour les pays les moins avancés. Vous travaillerez également en coordination avec les chefs de programme de l'OMPI concernés, si nécessaire.
3. assurer la qualité des données (validité, cohérence et précision) tout au long des phases d'établissement de rapports analytiques (rapport initial et rapport d'évaluation final).

## **VII. RÉSULTATS ATTENDUS**

Vous fournirez :

1. un rapport initial comprenant une description de la méthodologie d'évaluation et de l'approche méthodologique; les outils de collecte de données (y compris les enquêtes éventuelles des bénéficiaires et des parties prenantes); les méthodes d'analyse des données; les principales parties prenantes à interroger; des questions d'évaluation supplémentaires; les critères d'évaluation de l'exécution du projet; et le plan de travail d'évaluation;
2. un projet de rapport d'évaluation comprenant des recommandations concrètes découlant des constatations et des conclusions;
3. un rapport d'évaluation final; et
4. un résumé complet du rapport d'évaluation final.

### **VIII. CALENDRIER**

Le rapport initial doit être soumis à l'OMPI d'ici le 15 juin 2013. Les commentaires de l'OMPI vous seront communiqués d'ici le 25 juin 2013. Le projet de rapport d'évaluation doit être soumis à l'OMPI d'ici le 1<sup>er</sup> août 2013. Les corrections factuelles apportées au projet de rapport d'évaluation vous seront transmises d'ici le 15 août 2013. Le rapport d'évaluation final doit être soumis d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2013. La version finale du rapport d'évaluation contenant une réponse de la direction dans une annexe doit être examinée par la douzième session du CDIP, qui se tiendra du 18 au 22 novembre 2013. Vous serez tenu de présenter le rapport d'évaluation au cours de cette session du CDIP.

[Fin de l'appendice VI et du document]